



Démarche : Demande d'Indemnité Exceptionnelle (IE) - Extras et CDD non renouvelés entre le 1er août et le 30 septembre 2021

Organisme : SEFI - Cellule aides exceptionnelles

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

L'Indemnité Exceptionnelle est versée aux salariés dont :

- le contrat de travail à durée déterminée est arrivé à échéance entre le 1er août et le 30 septembre 2021 et n'a pas été renouvelé du fait de la crise liée à l'épidémie de covid-19 ;
- le contrat de le contrat d'extra tel que défini par l'article 20 de la convention collective du secteur de l'industrie hôtelière de la Polynésie française est arrivé à échéance entre le 1er août 2021 et le 30 septembre 2021 et n'a pas été renouvelé du fait de la crise liée à l'épidémie de la covid-19.

Le montant de l'IE est calculé sur la base du salaire brut mensuel inscrit au contrat travail de la manière suivante :

- si le salaire brut mensuel est inférieur ou égal à 50 000 Fcfp, le montant de l'indemnité exceptionnelle (IE) s'élève à 50 000 Fcfp ;
- si le salaire brut mensuel est supérieur ou égal à 50 000 Fcfp, le montant de l'indemnité exceptionnelle (IE) s'élève à 100 000 Fcfp.

Cette aide sera versée pendant une durée de trois mois maximum, renouvelable une fois.

Le salarié qui bénéficie de l'indemnité exceptionnelle ne peut bénéficier d'aucune autre mesure prévue.

Type de demande

Votre contrat doit être arrivé à échéance entre le 1er août et le 30 septembre 2021 pour pouvoir bénéficier de l'Indemnité exceptionnelle.

Si vous demandez cette aide pour la première fois, indiquez qu'il s'agit de votre première demande.

Si vous avez fait une première demande pour une fin de contrat entre le 1er août et le 30 septembre 2021, et si vous n'avez pas retrouvé d'emploi, indiquez qu'il s'agit d'une demande de renouvellement.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Une première demande

Une demande de renouvellement

Vos informations personnelles

Numéro DN

Indiquez votre numéro DN et votre date de naissance.

Demande d'Indemnité Exceptionnelle (IE) - Extras et CDD non renouvelés entre le 1er août et le 3

Numéro de téléphone

Indiquez votre numéro de téléphone.

Commune

Indiquez dans quelle commune vous habitez.

Boîte postale

Indiquez votre numéro de boîte postale. Numéro uniquement, sans BP.

Code postal

Indiquez votre code postal.

Dernier diplôme obtenu

Indiquez le dernier diplôme que vous avez obtenu.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Sans diplôme
- CAP/BEP
- Baccalauréat (général, technologique, ou professionnel)
- Bac +2 (BTS, DUT, DEUG...)
- Bac +3 et plus (Licence, Master, Doctorat...)

Votre dernier contrat de travail

Date de fin de contrat

Indiquez la date de fin de votre contrat.

Sont éligibles :

- les salariés dont le dernier contrat à durée déterminée est arrivé à échéance entre le 1er août 2021 et le 30 septembre 2021 ;
- les salariés dont le contrat d'extra (convention collective du secteur de l'industrie hôtelière de la Polynésie française) est arrivé à échéance entre le 1er août 2021 et le 30 septembre 2021.

Salaire brut mensuel

Indiquez votre salaire brut mensuel inscrit sur votre contrat de travail avant la mise en place des mesures DiESE ou CSE.

Votre dernière entreprise

Numéro TAHITI

Renseignez le numéro TAHITI de votre dernière entreprise.

Demande d'Indemnité Exceptionnelle (IE) - Extras et CDD non renouvelés entre le 1er août et le 31

Numéro employeur CPS

Renseignez le numéro employeur CPS de votre dernière entreprise.

Commune

Indiquez dans quelle commune se situe l'entreprise.

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Fournissez votre dernier bulletin de salaire.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat de travail

Fournissez une copie de votre contrat de travail arrivé à échéance.

Engagement

Exactitude des renseignements

Je déclare sur l'honneur que les informations mentionnées dans ce formulaire sont exactes et sincères.
Toute déclaration fautive et mensongère est passible des peines prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Bénéficiaire de l'indemnité exceptionnelle

Je déclare sur l'honneur que je ne bénéficie d'aucune autre mesure ou revenu prévu dans la loi du pays.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Attention

Si je retrouve du travail durant la période de versement de l'aide, je m'engage à en informer le SEFI sans délai.

Cochez la mention applicable

Oui

Non